



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-025-2023-02

PUBLIÉ LE 10 FÉVRIER 2023

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination et des affaires parisiennes

IDF-2023-02-10-00001 - Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté n° IDF-2020-07-06-002 du 6 juillet 2020 portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Versailles?? (5 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2023-02-10-00001

Arrêté préfectoral portant modification de
l'arrêté n° IDF-2020-07-06-002 du 6 juillet 2020
portant renouvellement de la composition de la
commission de concertation chargée de donner
un avis sur les questions relatives aux contrats
passés avec les établissements d'enseignement
privés de l'académie de Versailles



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique**

**Arrêté préfectoral n° IDF
portant modification de l'arrêté n° IDF-2020-07-06-002 du 6 juillet 2020 portant renouvellement de
la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions
relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de
Versailles**

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

A R R Ê T É

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.442-10 et L.442-11 et R.442-63 et suivants,

Vu la circulaire du ministre de l'éducation nationale et du ministre de l'intérieur et de la décentralisation du 9 décembre 1985 relative à la mise en place des commissions de concertation,

Vu la circulaire interministérielle du 13 juillet 1990 relative au renouvellement des commissions de concertation,

Vu l'arrêté n° IDF-2020-07-06-002 du 6 juillet 2020 portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Versailles,

Vu l'arrêté n° IDF-2020-07-08-001 du 8 juillet 2020 modifié portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Versailles,

Vu l'arrêté n° IDF-2022-04-12-00002 du 12 avril 2022 modifié portant renouvellement de la composition de la commission de concertation chargée de donner un avis sur les questions relatives aux contrats passés avec les établissements d'enseignement privés de l'académie de Versailles,

Vu les propositions des collectivités et organismes concernés,

Vu les propositions de la rectrice de l'académie de Versailles,

Sur proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté n° IDF-2020-07-06-002 du 6 juillet 2020 est modifié comme suit :

AU TITRE DES PERSONNES DESIGNÉES PAR L'ÉTAT, la commission est composée comme suit

1) Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, président,

2) La rectrice de l'académie de Versailles, présidente en cas d'empêchement du préfet, conformément à l'article R.442-68 du code de l'éducation. Si le recteur est lui-même empêché, la présidence de la commission est assurée par le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

3) Quatre représentants des services académiques :

a) En qualité de titulaires :

Madame Sandrine LAIR, Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines

Monsieur Jérôme BOURNE BRANCHU, Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Essonne

Monsieur Frédéric FULGENCE, Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale des Hauts-de-Seine

Monsieur Olivier WAMBECKE, Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale du Val d'Oise

b) En qualité de suppléants :

Madame Anne DUPUY, Secrétaire générale, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines

Monsieur Olivier DELMAS, Inspecteur d'Académie, Directeur académique adjoint des services départementaux de l'éducation nationale de l'Essonne

Madame Véronique PAROUTY, Inspectrice d'Académie, Directrice Académique Adjointe des Hauts-de-Seine

Madame Catherine RIDARD, Inspectrice d'Académie, Directrice Académique adjointe des services départementaux de l'éducation nationale du Val d'Oise

4) Trois personnalités qualifiées dans les domaines économique, social, éducatif ou culturel

Monsieur Corad LEMAIRE, représentant du MEDEF de Versailles ;

Monsieur Nicolas EL HAKIM, Vice-président restauration Paris Ile de France – UMIH Ile de France ;

Monsieur Eric BRIAT, directeur de la coordination des programmes de la politique de la Ville, ANCT.

ARTICLE 2

L'article 3 est modifié comme suit :

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, la commission est composée comme suit :

1) Conseillers régionaux d'Île-de-France

a) En qualité de titulaires

Madame Sylvie PIGANEAU

Madame France-Lise VALIER

Monsieur Hadrien LAURENT

b) En qualité de suppléants

Madame Sylvie HABERT-DUPUIS

Madame Elodie DUCROCHET

N.

2) Conseillers départementaux

a) En qualité de titulaires

Madame Virginie TINLAND
(Conseil départemental du Val d'Oise)

N.

Mme Nathalie LEANDRI
(Conseil départemental des Hauts-de-Seine)

b) En qualité de suppléants

Monsieur Armand PAYET
(Conseil départemental du Val d'Oise)

Madame Claire CHAGNAUD-FORAIN
(Conseil Départemental des Yvelines)

N.

3) Maires

a) En qualité de titulaires

Madame Chantal BRAULT
1^{ère} Maire adjointe Politique familiale et de l'éducation, jeunesse et prévention, concertation, engagement citoyen - Mairie de Sceaux (92)

Madame Aurélie GROS
Maire de Le Coudray-Montceaux (91)

Madame Sylvie HABERT-DUPUIS
1^{ère} maire adjointe en charge de l'éducation de Saint-Germain-en-Laye (78)

b) En qualité de suppléants

Monsieur Bernard DE CARRERE
Maire-adjoint délégué à l'éducation
Issy-les-Moulineaux (92)

Madame Laëtitia HAMON, 1^{ère} maire-adjointe chargée de l'éducation, périscolaire, petite enfance et restauration – Igny (91)

Madame Sophie MERCHAT, 2^{ème} Maire-adjointe déléguée aux finances et à la politique de l'Ecole de musique – Enghien-les-Bains (95)

ARTICLE 3

L'article 4 est modifié comme suit :

AU TITRE DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS, la commission est composée comme suit :

1) Chefs d'établissements d'enseignement privés

a) En qualité de titulaires :

Madame Catherine OLIVA, Directrice de l'Ecole Jean Paul II à Garches, représentante du SYNADEC

Monsieur Guillaume BERNARD, Directeur des Collège et Lycée VAUBAN à Pontoise, représentant de l'EPLC

Monsieur Laurent DUMAINE, Directeur des Collège et Lycée Saint Martin de France, représentant du SNCEEL

b) En qualité de suppléants :

Madame Françoise LACAMBRA, Directrice de l'Ecole Sainte Geneviève à Courbevoie, représentante du SYNADEC

Monsieur Laurent ROUX, Directeur du Lycée GARAC à Argenteuil, représentant de l'EPLC

Madame Marie-Laure CARTIER, Directrice du collège-lycée Saint Exupéry à Montigny-le-Bretonneux

2) Maîtres enseignants dans des établissements d'enseignement privé

a) En qualité de titulaires :

Madame Muriel LEPORE, Maitre-contractuel à l'Ecole Saint Jean Hulst à Versailles, représentante SNEC et SNECL-CFTC

Madame Claire LAVIRON, Maitre-contractuel au Collège Saint Jean Hulst à Versailles, représentante SNEC et SNECL-CFTC

Monsieur Dominique MERCIER, Maitre-contractuel au Lycée La Salle Saint Nicolas d'Issy les Moulineaux, représentant de la CGT

b) En qualité de suppléants :

Madame Marie-Antoinette DE SEZE, Maitre-contractuel à l'Ecole Sainte Marie à Neuilly-sur-Seine, représentante SNEC et SNECL-CFTC

Madame Carine RONDU-BINISTI, Maître contractuel au collège-lycée Notre Dame des Oiseaux à Verneuil-sur-Seine

Madame Marie GODLEWSKI, Maître contractuel au collège-lycée Saint Exupéry à Montigny-le-Bretonneux

3) Parents d'élèves

a) En qualité de titulaires :

Monsieur Georges EVINA, représentant APEL

Madame Sarah HOORPAH, présidente APEL 92

Madame Catherine JONHSON, représentante APEL

b) En qualité de suppléants :

Madame Mathilde BAILLY, représentante APEL

Monsieur Éric ANDRIEUX, représentant APEL

Madame Isabelle POITRIMOL, représentante APEL

Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et la rectrice de l'académie de Versailles, sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 10 février 2023

Le Préfet

Signé

Marc GUILLAUME